

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### OFFRIR LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE ET DE TRAVAIL SÉCURITAIRES ET SAINES



# RENFORCER L'ÉDUCATION PUBLIQUE RECONSTRUIRE L'ONTARIO



Les centres d'apprentissage/écoles et campus financés à même les deniers publics devraient être une source de fierté et être remplis de possibilités dans toutes les communautés de l'Ontario. Les élèves, membres du personnel enseignant et travailleuses et travailleurs en éducation, de l'apprentissage de la petite enfance au niveau postsecondaire, excellent dans des milieux sécuritaires, sains et bien entretenus.

Améliorer la qualité du milieu d'apprentissage et de travail nécessite un investissement important et durable, combiné à des mesures proactives et sensibles du point de vue de la culture, une réglementation et une direction de la part du prochain gouvernement et des conseillères et conseillers scolaires prochainement élus.

## **Maintenir des écoles plus sécuritaires, plus saines et accessibles**

- Effectuer un engagement de ressources (humaines et financières) pour voir au retard des réparations dans les écoles de l'Ontario, se chiffrant à 16,3 milliards de dollars.
- Adopter la norme 62,1 de la *American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers* (ASHRAE) « *Ventilation for Acceptable Indoor Air Quality* » pour tous les centres d'apprentissage, écoles financées à même les deniers publics, établissements postsecondaires et lieux de travail connexes en Ontario, existants ou futurs.
- Effectuer un examen physique complet de chaque édifice scolaire, centre d'apprentissage de la petite enfance et établissement postsecondaire financé à même les deniers publics en Ontario, afin de mettre en place un financement stable aux fins de l'infrastructure .
- Embaucher un personnel supplémentaire pour aborder les préoccupations en matière de sécurité et empêcher un plus ample délabrement de l'infrastructure physique.
- Accorder un financement additionnel et permanent visant l'amélioration de l'infrastructure de la cour d'école et des milieux d'apprentissage/de travail non-traditionnels en Ontario .
- Accorder un financement pour respecter la date limite de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)*.

## **Aborder la violence dans les milieux d'apprentissage et de travail**

- Établir un Règlement du secteur de l'éducation à inclure à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.
- Offrir une formation améliorée et obligatoire afin de prévenir les incidents violents dans les écoles et d'y répondre de façon appropriée.
- Assurer un signalement et un suivi obligatoires des incidents de violence dans les écoles et faire en sorte que les soutiens appropriés sont offerts aux élèves et aux membres du personnel qui sont assujettis à de la violence.
- Accorder un financement permanent dans le but d'augmenter le nombre d'adultes qualifiés et formés à l'emploi des centres d'apprentissage de la petite enfance, des écoles financées à même les deniers publics et des établissements postsecondaires en Ontario.